

Délégation générale aux ressources humaines et au dialogue social

Direction de l'emploi et des compétences

Service mobilité et évolutions professionnelles / CG

Objet : 1ère réinscription sur liste d'aptitude au grade des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques et des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques principaux de 2^{ème} classe - Année 2022

Extrait du Registre des Arrêtés

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté portant établissement des lignes directrices de gestion en date du 02 décembre 2024 après concertation du Comité Social Territorial du 8 avril 2024,

Vu la liste d'aptitude en date du 09 décembre 2022,

Considérant les demandes écrites de réinscription des agents,

ARRETE

Article 1 : Sont réinscrits pour la troisième année sur la liste d'aptitude au grade des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques par ordre alphabétique, les agents dont les noms suivent :

Titre	Nom	Prénom
Madame	ALLAMI	Saida
Madame	ANDRE	Virginie
Madame	BOUTEMINE	Hacina
Madame	CHERID	Houria
Madame	EL HACHANI	Noura
Monsieur	FLORENT	Julien
Madame	JAMEY	Elodie
Madame	MEILHAC	Julie
Madame	YON	Bénédicte

Article 2 : Sont réinscrits pour la troisième année sur la liste d'aptitude au grade assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques par ordre alphabétique, l'agente dont le nom suit :

Titre	Nom	Prénom
Madame	DAHNOUN	Raphaele

Article 3 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 4 : Les intéressés sont informés que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin à Lyon (69003) dans les deux mois suivant sa notification.

Article 5 : La Directrice générale adjointe aux ressources humaines au et dialogue social de la Ville de Lyon est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Représentant de l'Etat.

Article 6 : Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Lyon, le *17 décembre 2024*

La Directrice générale adjointe aux
ressources humaines et au dialogue social

Emmanuelle BRISSARD

